



Appel à projet Logement : Participation et innovation

Conditions et règlement

1. Contexte

Dans sa note d'orientation politique, le Collège des Bourgmestre et Echevins de la Commune de Molenbeek-Saint-Jean consacre le principe de soutenir une politique de logement plus accessible et durable. La note consacre également la volonté du Collège de « renforcer le soutien aux associations spécialisées dans leur rôle complémentaire et critique de la politique du logement, de développement des programmes de cohésion sociale, dans la participation dans le logement (dont le conseil consultatif du logement) et de soutien aux citoyens dans leurs recherches de logements décents ou d'amélioration de leurs logements (prêts de matériel, formation à l'isolation etc.). »

Les questions de logement sont au cœur des préoccupations associatives et de collectifs d'habitants. Ils sont souvent porteurs d'initiatives diverses ayant trait notamment à l'amélioration du bâti, aux performances énergétiques ou à l'amélioration du confort des occupants.

Les initiatives associatives sont souvent complémentaires aux initiatives lancées par les pouvoirs publics. Par leur exemplarité, elles peuvent également rendre la vie des habitants de la commune plus conviviale, plus saine et plus durable. Afin de permettre leur mise en place ou faciliter leur rayonnement, les initiatives associatives ont besoin de recourir à la mise en place de dispositifs participatifs qui associent les habitants et les riverains ou à la mise en place de dispositifs d'information et de promotion afin de mieux se faire connaître.

Afin de soutenir les associations dans leurs démarches, la Commune de Molenbeek met en place un appel à projet permettant de subsidier les démarches participatives et informatives.

2. Objet de l'appel

Cet appel à projet entend encourager notamment les démarches méthodologiques mise en place afin de parfaire la participation des habitants de la commune aux initiatives innovantes des associations.

Cet appel marque également l'ambition du collège de soutenir les missions d'informations portées par l'associatif logement molenbeekoïse en matière d'innovation sociale dans le domaine du logement et de l'habitat.

Les projets doivent porter sur les aspects suivants :

- Aide à la participation citoyenne dans la réalisation de projets dans le domaine du logement et de l'habitat
- Construction de processus participatifs autour des questions de logement et d'habitat
- Information et promotion d'initiatives associatives et citoyennes pour l'amélioration de logement



3. Destinataire de l'appel

- Les Associations d'insertion par le logement (AIPL) actives sur le territoire de la Commune de Molenbeek
- Les associations pouvant démontrer une action en lien avec la question du logement tant dans les aspects d'information du public, d'amélioration des performances énergétiques des logements que de l'amélioration du confort des habitants.
- Les Agences immobilières sociales actives à Molenbeek
- Les associations de copropriétaires présentes à Molenbeek
- Les associations de propriétaires présentes à Molenbeek
- Les associations de locataires présentes à Molenbeek

4. Montants

Une enveloppe globale de 10.000 euros au total permettra de subventionner un ou plusieurs projets, soutenu chacun entre 1000 et 5000 euros maximum. Les montants peuvent couvrir des frais de fonctionnement, de défraiement, de salaires, de publications, etc.

5. Critères de recevabilité

L'analyse des candidatures sera établie sur base des critères suivants

- Adéquation à la thématique
- Caractère novateur du projet : approche, forme, public etc.
- Reproductibilité : le projet peut-il être à nouveau reproduit ailleurs ?
- Participation de groupes d'habitants dans le développement du projet
- L'expérience en matière de logement et/ou participation citoyenne
- La connaissance du terrain molenbeekois
- Les synergies inédites entre des acteurs associatifs

Pour être considérée comme complète, les candidatures doivent reprendre les éléments suivants :

- Nom de l'association porteuse du projet et des associations partenaires
- Descriptif de l'objet social de l'association et description succincte d'initiatives en logement déjà menées
- Description complète du projet proposé
- Un tableau budgétaire du projet

Le dossier doit être transmis complet en trois exemplaires papiers ainsi qu'en un exemplaire en format électronique.



Le dossier doit parvenir avant le 31 octobre à 12h auprès de **l'administration communale de Molenbeek-Saint-Jean, 20 rue Comte de Flandre, 1080 Molenbeek-Saint-Jean, à l'attention de M. Karim Majoros, Echevin du Logement** en portant la mention « Appel à projet Logement : Participation et innovation. »

Toutes les informations contenues dans le dossier peuvent être consultées par l'administration pour établir des statistiques, des études, publications et communications.

6. Composition du jury

Avant validation par le Collège des Bourgmestre et Echevins, l'examen des candidatures sera opéré par un jury composé au minimum :

- D'un représentant du service Propriétés communales de la Commune
- D'un représentant de la Cellule Logement de la Commune
- D'un représentant du service des Logements temporaires de la Commune
- D'un représentant du cabinet de l'Echevin du Logement
- D'un expert indépendant de la commune issu du Conseil consultatif communal du Logement de Molenbeek

7. Renseignements

Pour toutes les demandes d'information relatives à cet appel à projet, s'adresser à :

Francesco Randisi

Cabinet de l'Echevin du Logement

20, rue comte de Flandre

1080 Molenbeek-Saint-Jean

frandisi@molenbeek.irisnet.be

02/412 36 93